

Projet présenté par les députés :
M^{mes} et M. Roger Deneys, Irène Buche, Marie
Salima Moyard, Prunella Carrard, Marion
Sobanek, Anne Emery-Torracinta, Aurélie
Gavillet

Date de dépôt : 27 novembre 2012

Projet de loi **modifiant la loi générale sur les contributions publiques (LCP)** **(D 3 05) (Pour une fiscalité plus écologique et plus sociale (3) :** **taxation accrue des puissants deux-roues motorisés et des quads)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Article 1 Modifications

La loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est
modifiée comme suit :

Art. 418, al. 2, lettres b et c (nouvelle teneur), lettre d (nouvelle) et al. 3 (nouvelle teneur)

² Le barème est le suivant :

- | | |
|--|-----|
| b) en sus, par tranche ou fraction de tranche de 1 kW, jusqu'à 10 kW | 4 F |
| c) en sus, par tranche ou fraction de tranche de 1 kW, jusqu'à 20 kW | 5 F |
| d) en sus, par tranche ou fraction de tranche de 1 kW | 8 F |

³ Au montant calculé selon le barème susmentionné s'applique un coefficient
multiplicateur selon le barème suivant :

Nombre de roues	coefficient-multiplicateur	bonus/malus
a) Motocycles (2 roues)	1	bonus de 0%
b) Tricycles (3 roues)	1	bonus de 0%
c) Quadricycles (4 roues)	3	malus de 200%

Article 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2013.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les Genevois-e-s ont souvent affiché leur volonté de faire évoluer leur canton vers une économie plus respectueuse de l'environnement, tournée vers l'avenir. Le sas du nucléaire en est un exemple important dans lequel Genève a fait œuvre de pionnier en interdisant le nucléaire dès 1986. Depuis, la Suisse a suivi avec la décision d'abandonner le nucléaire une fois que les centrales existantes arriveront en fin de vie. En outre, cette décision a permis à Genève, notamment à travers les Services industriels de Genève (SIG), d'occuper une position de pointe dans la promotion des énergies renouvelables.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012 par rapport à la situation en 1990¹. Malheureusement, les mesures internes ne suffiront pas à atteindre cet objectif², il faudra acheter des permis de polluer à l'extérieur. Le principal responsable de cet échec est connu : les émissions de CO2 par les véhicules motorisés, augmentation de 15% depuis 1990³. Face à cet échec, Genève peut faire des efforts supplémentaires en se dotant de règles plus contraignantes. Les véhicules à deux roues sont de plus en plus nombreux. Dès lors, il est logique de prendre des mesures également pour ce type de véhicule. De même, l'augmentation s'appliquera également au quad, qui se développe également, même si marginalement. Ainsi, à terme, des motos moins polluantes feront économiser de l'argent aux Genevois-e-s. En augmentant les taxes par tranche sur la puissance au vu de la corrélation entre puissance et émission de CO2 (Cf. rapport PL 9501-A), les motos (et quads) les plus polluantes seront touchées.

En outre, alors qu'une alliance PLR, PDC, UDC cherche à réduire la qualité de vie des classes moyennes et des bas revenus en diminuant les prestations et la qualité du service public, une taxation des deux-roues motorisés les plus puissants permet d'avoir une approche plus responsable et

¹ <http://www.uvek.admin.ch/dokumentation/00474/00492/index.html?lang=fr&msg-id=1650>

² http://www.swissinfo.ch/fre/dossiers/changement_climatique/actualites/La_Suisse_n_est_pas_un_modele_de_protection_du_climat.html?cid=32039556

³ http://www.swissinfo.ch/fre/dossiers/changement_climatique/actualites/La_Suisse_n_est_pas_un_modele_de_protection_du_climat.html?cid=32039556

plus juste des finances cantonales, demander un peu plus à ceux qui le peuvent. En effet, les recettes supplémentaires aideront à maintenir un service public de qualité pour les Genevois-e-s, en particulier les classes moyennes et les bas revenus.

En résumé, une augmentation modeste des taxes sur les deux-roues motorisés (ainsi que les quads, dont l'utilité réelle dans une agglomération reste à démontrer au regard des nuisances qu'ils génèrent) puissants et polluants participera à la transition vers une économie et une mobilité plus respectueuses de l'environnement. En outre, elle permettra d'obtenir à court terme des revenus supplémentaires nécessaires à l'établissement d'un budget équilibré et des finances publiques saines, en mettant à contribution des personnes qui disposent de moyens suffisants.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous invitons Mesdames et Messieurs les députés à prendre leurs responsabilités et à envisager dans les meilleurs délais le recours à des instruments de fiscalité plus écologiques et plus sociaux tels que celui-ci.

Conséquences financières

Le revenu attendu devra être évalué.